PRIMES

51.—Expéditions de grain par vaisseaux et par voie ferrée exclusivement, de Fort William et de Port Arthur, pour les années de récolte terminées le 31 août 1914 et 1915.

	1913–14.			1914–15.		
Grain.	Vaisseaux.	Voies ferrées.	Totaux.	Vaisseaux.	Voies ferrées.	Totaux.
Blé	Boisseaux.	Boisseaux.	Boisseaux.	Boisseaux.	Boisseaux.	Boisseaux.
N°1dur	894,672	85,343	980,015	30,611	3,134	33,745
N°1 du nord N°2 du	73,677,493	2,060,096	75,737,589	14,782,266	1,007,808	15,790,074
nord	32,007,949	2,463,081	34,471,030	25,574,825	2,345,844	27,920,669
N°3 du nord Classific.	7,948,094	719,535	8,667,629	18,517,590	1,192,191	19,709,781
diverses Criblures	10,168,803 2,193,247	2,931,508 -	$\substack{13,100,311\\2,193,247}$	13,387,963 1,039,047		
Total, blé	126,890,258	8,259,563	135,149,821	73,332,302	6,903,343	80,235,645
Avoine Orge Graine de lin Seigle Grains mé- langés re- jetés	39,060,529 9,963,498 11,814,050 213	901,341 228,251	10,864,839 12,042,301	2,524,081 4,305,528	125,481 107,897 2,540	2,649,562 4,413,425 3,580
Total, grain	187,728,548	13,921,980	201,650,528	96,149,606	8,385,130	104,534,736

PRIMES.

Primes sur le fer et l'acier.—Ce fut en 1883 que fut accordée pour la première fois, une prime de \$1.50 par tonne de 2,000 livres, sur le fer en gueuse provenant du minerai canadien. Cette prime fut continuée d'année en année jusqu'au 30 juin 1886. Le premier juillet 1886, le taux fut réduit à \$1 par tonne, et demeura le même jusqu'au 30 juin 1892. Du premier juillet 1892 au 30 juin 1897, il remonta à \$2 par tonne, et du 28 juin 1897 au 23 avril 1902, les taux furent de \$3 par tonne de fer provenant du minerai canadien, et de \$2 par tonne de fer provenant du minerai étranger. On établit alors une échelle mobile de taux, accordant d'abord \$2.70 au fer provenant du minerai canadien et \$1.80 à celui du minerai étranger; d'après cette échelle, en 1906, les taux n'étaient plus que de \$1.05 par tonne pour le fer du minerai canadien, et de 70 cents par tonne de fer provenant du minerai étranger. En 1907, on autorisa une nouvelle échelle mobile d'après laquelle, pendant les années civiles 1907 et 1908, on paya \$2.10 pour le fer provenant du minerai canadien, et \$1.10 pour celui du minerai étranger; en 1909, les taux furent respectivement de \$1.70 et de 70 cents, tandis qu'en 1910, ils furent de 90 cents et de 40 cents. Le 31 décembre 1910, la prime sur le fer en gueuse cessa, excepté pour celui que l'on retirait, par procédé électrique, du minerai canadien. Cependant, il ne s'est encore fait aucune réclamation pour le fer en gueuse produit de cette facon.